

# MYKONOS

mat monocouche acrylique  
pour murs et plafonds

Édition n° 183/99

## les 9 qualités de MYKONOS

- 1 pouvoir opacifiant ,
- 2 facilité d'application,
- 3 garnissant,
- 4 sans odeur( phase aqueuse)
- 5 ne tire pas les fonds et ne fait pas de reprise.
- 6 garde sa blancheur dans le temps,
- 7 lessivable,
- 8 traité contre l'apparition des points de rouille (en cas de présence de pointes, clous---)
- 9 sans nuisance pour l' environnement

### **EMPLACEMENT**

intérieur  
murs et plafonds

### **SUPPORT**

Plâtre, plaques de plâtre cartonnées, anciennes peintures en bon état, toiles en fibre de verre, tout support conforme au DTU 59-2

### **APPLICATION**

sur support non absorbant et non friable, appliquer **MYKONOS** directement, en une couche sans dilution

sur support poreux, imprimer avec **MYKONOS** dilué à 10 % d'eau.

sur support friables, imprimer avec **PRIMER OPACIFIANT**

### **outils**

brosse, rouleau anti goutte pour peintures acryliques; au pistolet, diluer à 10 %

**PEINTURES LAUNAL** division de Théolaur peintures

13 chemin de la Chasse 31770 COLOMIERS  
Tel: 05 62 742 742 Fax: 05 61 30 15 62

## caractéristiques

COMPOSITION :	Résine copolymère en émulsion Pigments : Oxyde de titane - carbonate de chaux charges silicatées
DENSITÉ :	1,40 ± 0,05
VISCOSITÉ DE LIVRAISON :	30 ± 5 mesuré au Viscosimètre Drage-aiguille3
TEINTE :	Blanc
ASPECT :	Mat.
APPLICATION :	Brosse, rouleau ou au pistolet. à raison de 200 g/m <sup>2</sup>
DILUTION :	eau
SÉCHAGE A 20 ° ET 60 % HYGROMÉTRIE :	1/2 heure
RENDEMENT SURFACE :	6 à 8 m <sup>2</sup> au litre

CONDITIONNEMENT : Fût de 10 litres

## classifications

w :	Famille I - Classe 7 a 2 .
HYGIÈNE	Produit à l'eau sans étiquette S 23 dans le cas d'une application au pistolet
SÉCURITÉ :	produit à l'eau
TRANSPORT :	Sans étiquette
STOCKAGE :	1 an en emballage d'origine fermé. stocker à l'abri du GEL

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir, en oeuvre, une ou plusieurs fonctions déterminées à l'avance, telles qu'elles sont définies ci-dessus. Ces produits et/ou procédés ne pourront cependant accomplir convenablement lesdites fonctions, pendant les durées prévues, que dans la mesure où ils auront été mis en oeuvre conformément aux règles édictées par LAUNAL peintures et en vigueur à l'époque de l'exécution des travaux.

Tous cas d'application non explicitement prévus à l'intérieur du présent document doivent faire l'objet d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de LAUNAL peintures, préalablement à l'exécution de tous travaux.

La présente édition annule et remplace toutes publications antérieures relatives aux mêmes produits et/ou procédés. Il appartient à notre clientèle, avant toute mise en oeuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

**PEINTURES LAUNAL division de Théolaur peintures**

13 chemin de la Chasse 31770 COLOMIERS  
Tel: 05 62 742 742 Fax: 05 61 30 15 62